

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00301
Numéro SIREN : 401 633 052
Nom ou dénomination : 26 H7

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001213

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001213**
n° de gestion : **1995B00301**
n° SIREN : **401 633 052 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 01/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

26 H7 - Société à responsabilité limitée
40 allée de Bretagne ZI NORD 26300 Bourg-de-peage -FRANCE-

date de clôture : **30/06/2017**

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



721822

1213

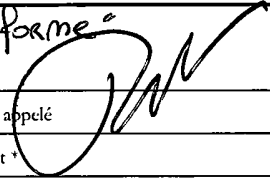
DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

①

BILAN — ACTIF

- 6 FEV. 2018 DGFIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>EURL 26 H7</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>40, Allée de Bretagne 26300 BOURG DE PEAGE</u>		Durée de l'exercice en nombre de jours <u>12</u>					
Numéro SIRET * <u>4 0 1 6 3 3 0 5 2 0 0 0 4 8</u>			Néant <input type="checkbox"/>				
* Certifié conforme 			Exercice clos le <u>30/06/2017</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	21 688			
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO	15 635	6 661	8 974	
	Constructions	AP	AQ	38 922	13 148	25 774	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	321 239	271 941	49 298	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	12 500	10 008	2 493	
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
Autres participations	CU	CV	18		18		
Créances rattachées à des participations	BB	BC					
Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	9 000		9 000		
TOTAL (II)		BJ	419 003	323 445	95 558		
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	5 050	BM	5 050		
	En cours de production de biens	BN	1 000	BO	1 000		
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	237 592	BY	639	236 953	
	Autres créances (3)	BZ	4 542	CA		4 542	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	79 433	CG		79 433	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	15 717	CI		15 717	
	TOTAL (III)		CJ	343 334	CK	639	342 695
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Écart de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	762 337	1A	324 084	438 253	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :			

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		EURL 26 H7		Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 30 000...)	DA		30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * E1)	DG		146	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		19 148	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		52 294	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		25 743	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV		144 040	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		60 713	
	Dettes fiscales et sociales	DY		155 382	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		80	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		385 958	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		438 253	
RÉFÉRENCES	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		376 593		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>EURL 26 H7</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue } biens *	FD	FE	FF		
		FG	844 221	FH	844 221	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	844 221	FK	844 221	
	Production stockée *			FM	(500)	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	1 131	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	75	
	Autres produits (1) (11)			FQ	57	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	844 985
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	125 072	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(200)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	250 090	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	9 788	
	Salaires et traitements *			FY	279 915	
	Charges sociales (10)			FZ	124 955	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements *			GA	35 453
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	825 075	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	19 910	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	4	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	4	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	766	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	766	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(761)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	19 148	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL 26 H7		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH				
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IJ (IX)			
Impôts sur les bénéfices *				IK (X)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		844 989	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM		825 841	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN		19 148	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		64 174	
			– Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		IX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1		37	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		29 970	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	8 374	obligatoires	A9	21 596
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise		EURL 26 H7		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations								
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	21 688	KE	KF					
CORPORELLES	Terrains		KG	11 435	KH	KI	4 200				
	Constructions	Sur sol propre				KJ	KL				
		Dont Composants	L9								
	Constructions	Sur sol d'autrui				KM	KO				
		Dont Composants	M1								
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions					KP	38 922	KQ	KR		
			Dont Composants	M2							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	288 809	KT	KU	32 430	
			Dont Composants	M3							
	Autres immobilisations corporelles					KV		KW	KX		
	Matériel de transport *					KY	961	KZ	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	11 539	LC	LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG		
Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ			
Avances et acomptes					LK		LL	LM			
TOTAL III			LN	351 667	LO		LP	36 630			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T			
	Autres participations			8U	18	8V		8W			
	Autres titres immobilisés			IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	9 000	IU		IV			
	TOTAL IV			LQ	9 018	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	382 373	OH		OJ	36 630			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence 4						
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	21 688	IX	21 688		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	15 635	LZ	15 635		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD		ME		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS			MG	38 922	MH	38 922	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ	321 239	MK	321 239	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU			MM		MN		
		Matériel de transport		IV			MP	961	MQ	961	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW			MS	11 539	MT	11 539	
	Emballages récupérables et divers *			IX			MV		MW		
Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ		NA			
Avances et acomptes			NC			ND		NE			
TOTAL III			IY			NG	388 297	NH	388 297		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW		
	Autres participations			IO		ØX		ØY	18	ØZ	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	9 000	2G	9 000
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	9 018	2H	9 018
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	419 003	ØM	419 003	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **3 0 0 6 2 0 1 7**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL 26 H7 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise	EURL 26 H7	Néant <input type="checkbox"/>
-----------------------------	------------	--------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	21 066	PF	622	PH	21 688
Terrains		PI	5 318	PJ	1 343	PK		PL	6 661
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	8 137	PW	5 012	PX		PY	13 148
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	245 289	QA	26 651	QB		QC	271 941
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	961	QI		QJ		QK	961
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 221	QM	1 825	QN		QO	9 046
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	266 927	QV	34 831	QW		QX	301 758
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	287 993	ØP	35 453	ØQ		ØR	323 445

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S3	
	Inst gales, agenc am des const	S5	S6	S7	S8	S9				T1	
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V4	
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W2	
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8				W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL 26 H7		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	9 000	UV		UW	9 000	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	764		764			
	Autres créances clients	UX	236 828		236 828			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	121		121			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 251		3 251		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 170		1 170			
	Charges constatées d'avance	VS	15 717		15 717			
	TOTAUX		VT	266 851	VU	257 851	VV	9 000
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	25 743		16 378		9 365	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	60 713		60 713			
Personnel et comptes rattachés		8C	45 017		45 017			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	56 430		56 430			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	50 794		50 794			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 140		3 140			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	144 040		144 040			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	80		80			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	385 958	VZ	376 593		9 365	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	26 439	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : EURL 26 H7		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	x	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/03/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible * à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I		
							43 148		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
	Majoration d'amortissement *								
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors C.I.C. (Art 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XD	
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XG	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	XE		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	XG	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XL	43 148		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	43 148		

SAGE Exemples-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>EURL 26 H7</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	41 802	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>EURL 26 H7</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE						
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau	ZF						
					Report à nouveau		ZG					
					(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZI					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 253 180)										YQ	151 276
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	71 989
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8)										XQ	41 390
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	4 789
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)										ST	131 923
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	250 090	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	2 711
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)										9Z	7 077
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	9 788
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	168 518
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	70 133
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *										ØZ	271 487
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :										YP	9
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP 1 0 1 0 7 0 - Filiales et participations (Liste au 2059-C prévu par art 38 II de l'ann III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0										ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA											
	Plus-values à 15 % JK											
	Plus-values à 19 % JM											
	Groupe: résultat d'ensemble JD											
Plus-values à 15 % JN												
Plus-values à 19 % JP												
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										J11		
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL 26 H7 Néant *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 16 % <input checked="" type="checkbox"/> *	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <input type="checkbox"/>	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
↳	↳	↳	↳
Moins-values nettes			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
↳	↳	↳	↳	↳	↳	↳
Moins-values nettes						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

SAGE Espoirs-comptables Janvier 2017

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

 formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>EURL 26 H7</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice ouvert le		01072016		et clos le		30062017		Durée en nombre de mois		1 2														
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :																								
SIREN :		Dénomination :																						
I - Production de l'entreprise																								
Ventes de marchandises										OA														
Production vendue - Biens										OB														
Production vendue - Services										OC	844 221													
Production stockée										OD	(500)													
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE														
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial										OF	1 131													
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										OH	57													
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	182													
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK														
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL														
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT														
TOTAL 1										OM	845 091													
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																								
Achats de marchandises (droits de douane compris)										ON														
Variation de stocks (marchandises)										OO														
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)										OP	125 072													
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)										OQ	(200)													
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances										OR	148 266													
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS														
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU														
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun										OW	2													
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale										OY														
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.										OZ														
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9														
TOTAL 2										OJ	273 140													
III - Valeur ajoutée produite																								
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	571 951												
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEJF)										SA	571 951													
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																								
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD																								
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE			EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE										GX	844 403													
Période de référence			GY	0	1	/	0	7	/	2	0	1	6	GZ	3	0	/	0	6	/	2	0	1	7
Date de cessation										HR		/		/										
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)																								
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OU.																								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																								

*

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>EURL 26 H7</u> Néant <input type="checkbox"/>					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	38		
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA - Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 48 II de l'annexe III au CGI					

EURL 26H7
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 30 000 Euros
Siège Social : 40 allée de Bretagne ZI Nord
26300 BOURG DE PEAGE
Romans B 401 633 052

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017

Le soussigné Monsieur BARDE Robert, associé unique et seul Gérant de la Société 26H7, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 JUIN 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Chiffre d'affaires	844 721	880 327
Serv. ext. Autres charges	178 543	167 388
Résultat d'Exploitation	19 910	21 072
Salaires & charges sociales	404 870	430 477
Résultat Financier	761	765
Résultat Exceptionnel	0	938
Résultat Net	19 148	21 245

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir demeurent correctes.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

NEANT

RESULTATS - AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 19 148,26 euros qui recevrait l'affectation suivante :

- au compte courant du gérant : 19 148,26 euros

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 33 145,88 euros.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 du Code de Commerce

En application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, nous relatons ci-après les conventions dont il doit être fait mention sur le registre des décisions de l'associé unique.

. Convention conclue par Monsieur BARDE Robert, associé unique, avec la Société 26H7 :

- Il a été attribué à Monsieur BARDE Robert, gérant de la société, une rémunération au titre de la période, de 24 000.00 €
- le compte courant de Monsieur BARDE Robert présentait au 30/06/2017 un solde créditeur de 144 040,08 euros, non productif d'intérêts.
- Un bail commercial a été conclu entre Monsieur BARDE et la SCI REV en date du 1^{er} novembre 2011 pour le local sis 40 allée de Bretagne à 26500 Bourg de Péage, Le montant des loyers annuels se sont élevés pour l'exercice à 37 649.76 euros

ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

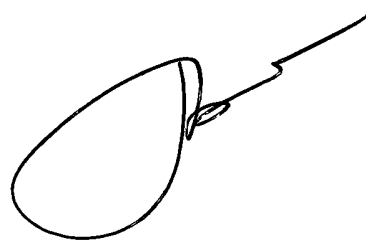
Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à VALENCE

Le 2 novembre 2017

Monsieur BARDE Robert

ASSOCIE UNIQUE GERANT



EURL 26H7
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 30 000 Euros
Siège Social : 40 allée de Bretagne ZI Nord
26300 BOURG DE PEAGE
Romans B 401 633 052

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix- sept et le vingt décembre à dix-huit heures,

Au siège social, 40 allée de Bretagne ZI Nord, 26300 BOURG DE PEAGE

Monsieur BARDE Robert
demeurant : Les Gouvernaux 26120 CHABEUIL

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 60 euros chacune émises par la Société à Responsabilité Limitée 26H7 au capital de 30 000 euros,

Associé unique et seul Gérant de ladite Société :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

- En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur BARDE Robert, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 JUIN 2017 ; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

- Le rapport de gestion établi par l'associé unique relate les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 JUIN 2017 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 JUIN 2017, tels qu'il les a établis, et se soldant par un bénéfice de 19 148,26 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- au compte courant du gérant : 19 148,26 euros

L'associé unique reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique prend acte des conventions suivantes qui ont été conclues par lui pendant l'exercice écoulé :

. Convention conclue par Monsieur BARDE Robert, associé unique, avec la Société 26H7 :

- Il a été attribué à Monsieur BARDE Robert, gérant une rémunération au titre de la période, de 24 000 euros
- le compte courant de Monsieur BARDE Robert présentait au 30/06/2017 un solde créditeur de 144 040,08 euros, non productif d'intérêts.
- Un bail commercial a été conclu entre Monsieur BARDE et la SCI REV en date du 1^{er} novembre 2011 pour le local sis 40 rue de Bretagne 26500 Bourg de Péage.
Le montant des loyers annuels se sont élevés pour l'exercice à 37 649.76 euros.

En application de l'article L 223-19 du Code de Commerce, lesdites conventions seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

